elles se présentèrent à la fabrique en demandant aux patrons de leur allouer un salaire égal pour la journée de 10 h. 1/2, et celui qu'elles réalisaient à la journée de 11 heures.

Les patrons déclarèrent ne pouvoir prendre l'engagement. La réduction de la journée du travail devant avoir lieu d'une façon générale à la date du 1er avril, ils ont besoin de connaître les décisions qui seront prises par leurs confrères.

Dans ces conditions, les ouvrières ont résolu de ne pas reprendre le travail avant d'être fixées.

Accidents de travail. — M. Henri B...ri, 41 ans, ouvrier de la fonderie Lamourette frères, à Tourcoing les Francs, s'est blessé à la main droite en ébarbant une pièce d'acier. Docteur D...cherf, 8 jours.

— M. Ernest Leplat, 19 ans 1/2, mécanicien chez Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, a été contusionné à la main par la chute d'un sommier en fer. Docteur Delgrange, 8 jours.

— M. Albert Godron, 18 ans, rattacheur chez Charles Tiberghien et fils, filateurs, rue d'Anvers, a eu le pied gauche comprimé entre le chariot et le butoir de son métier. Docteur Vanecufville, 6 jours.

M. Polidor Dewale, 32 ans, terrassier aux travaux de la nouvelle gare aux marchandises et au service de M. Frot, entrepreneur, a reçu un coup de manivelle de cric sur le bras droit. Contusion et entorse du poignet. Docteur Duquennoy, 12 jours.

— M. Louis Lestienne, 23 ans, auxiliaire à la Compagnie du Chemin de fer a été blessé au poignet droit par une manivelle de treuil. Docteur Brunet, 8 jours.

Arrestations. — Le nommé Charles Chef, 35 ans, ramoneur, demeurant à Roubaix, a été mis en état d'arrestation pour rébellion envers un agent, lequel avait été requis pour l'expulser d'un estaminet de la rue du Tilleul, où il menait tapage.

— Un second individu, le nommé Emile Ducroo, qui s'opposa à l'arrestation de Chef, a été appréhendé à son tour et écroué au Dépôt.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Harengs-saurs, 80 caisses. — Choux-fleurs, 200. — Oranges 200 kg. — Beurre, 8 kil.

MOUVAUX

Accident du travail. — Un maçon au service de M. Gilbert Wattel, M. Emile Dubois, s'est fait une blessure au médius droit en perçant un trou dans un mur. Le docteur Vincent a prescrit un repos de 10 jours.

MARCQ-EN-BARŒUL

Accident de travail. — Un ouvrier occupé à la fonderie Donat-Montellier, M. Vandervalle Pierre, âgé de 31 ans, demeurant à Marcq, s'est fait une contusion à l'épaule gauche. Le docteur Masson a prescrit un repos de quelques jours.

LILLE

Les polémiques cléricales

La *Dépêche* explique que la façon dont elle a apprécié le vote du mandat de six ans prouve son indépendance, puisqu'elle a atteint ses meilleurs amis.

L'explication est plutôt spécieuse.

La *vérité est que* le collaborateur de ce journal, lorsqu'il a écrit son article, ne connaissait pas encore la décomposition du scrutin.

S'il l'avait connue, il aurait pu se prononcer contre la proposition adoptée, mais il n'aurait certainement pas déclaré que MM. Rogez, Dansette, Plichon, Cochin, Lemire, n'avaient pas « le moindre sentiment de pudeur », et il ne les aurait pas voués au «mépris public », en même temps que tous les autres députés de la droite dont nous avons cité les noms, en même temps que M. Jacques Piou, président de l'Action libérale, que les cléricaux acclamaient naguère à Lille.

La *Dépêche* pensait, en raison de l'intervention de M. Leygues, que le mandat de six ans avait été voté par la majorité ministérielle. D'où les épithètes injurieuses que nous avons reproduites.

Et cela, nous le répétons, montre bien la valeur des appréciations et des polémiques cléricales.

L'octroi de Lille

On télégraphie de Paris, 24 mars : La commission des octrois, qui a consacré aujourd'hui une troisième réunion à l'examen du projet de loi concernant les octrois de Lille, n'a pris encore aucune décision.

M. Augé a combattu le projet de surtaxe en ce qui concerne les boissons hygiéniques ; il accepte la surtaxe sur l'alcool.

M. Dubois, président de la commission, a fait remarquer que la prorogation demandée par la ville de Lille sur les vins, cidres et poirés ne pouvait excéder un délai de trois mois, et il a engagé la commission à voter le projet. C'est une nécessité imposée, a-t-il dit, par l'état des finances de la ville de Lille.

M. Augé a protesté. Il estime qu'avec un budget de plus de 9 millions, la ville de Lille peut aisément trouver dans les taxes que la loi de 1897 met à sa disposition le moyen de combler un déficit, que pour 3 mois n'excéderait pas 70.000 francs.

D'ailleurs M. Augé méconnait même à la commission le droit d'accepter et de proposer à la Chambre de nouvelles prorogations de surtaxes d'octroi. L'engagement écrit, a été pris par le rapporteur le 28 mars 1901, de ne plus demander de sursis ni de prorogation.

La proposition de M. Dubois n'a pas été adoptée.

Le président de la commission a annoncé alors qu'il allait en référer au Ministre des Finances.

Aucune décision ferme n'a pu d'ailleurs être prise. Peu de députés assistaient à la séance de la commission, qui se réunira de nouveau demain ou après-demain.

Le nouvel Inspecteur d'Académie

M. Dubuc, inspecteur d'académie à Caen, est nommé à Lille en remplacement de M. Gaudier admis à la retraite.

Le personnel des trois enseignements, s'est réuni à Caen le 19 mars, dans un banquet d'adieu offert à M. Dubuc. Le préfet du Calvados, a rendu hommage en ces termes, au nouvel inspecteur.

« Inspecteur d'Académie à Aurillac, à Châteauroux et à Caen, M. Dubuc a su, grâce à de précieuses qualités de cœur et d'esprit, conquérir des amitiés fidèles et, s'il a trouvé sur sa route, au cours d'une carrière déjà longue, de *rares adversaires, je puis affirmer sans crainte* qu'il n'a jamais connu un ennemi. Modestie, bienveillance, fermeté, telles sont les qualités maîtresses qui, en se combinant dans une harmonieuse synthèse, constituent cette nature délicate qui séduit et retient tous ceux qui l'approchent.

L'orateur a loué encore en M. Dubuc « une conscience irréprochable, imbue de probité, de droiture et d'humanité, et une ardente conviction en la foi républicaine. »

De son côté, M. Zevort, recteur de l'Université de Caen, a fait l'éloge du fonctionnaire impeccable » *qui a su s'attirer toutes les sympathies*, l'éloge « de l'homme irréprochable et du bon citoyen » qu'est M. Dubuc.

Les nombreux témoignages de sympathie et les flatteuses appréciations dont M. Dubuc a été l'objet et auxquels il a répondu par une allocution émue et charmante, font honneur au successeur de M. Gaudier.

Selon une parole de M. Zevort, l'Université de Lille s'est acquis « un savant, un homme scrupuleux et un modeste ».

Armoiries de la Ville de Lille

Le Maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens, que par décret de M. le Président de la République, en date du 15 mars 1902, les armoiries de la Ville ont été réglées comme suit :

« De gueules à la fleur d'Iris d'argent, avec l'Etoile de la Légion d'honneur en chef, et à dextre, » c'est-à-dire en tête et à droite de l'Ecusson.

Postes et télégraphes

Est nommé ingénieur ordinaire de 2e classe des postes et des télégraphes, à Lille, service du contrôle des installations électriques industrielles et des études scientifiques et techniques, M. Charles Lenain, sous-ingénieur dans cette résidence.

Le Crime de la rue Gambetta

Un de nos confrères publie, au sujet du crime de la rue Gambetta, la note suivante :

La bande noire ou rouge, dont nous parlions l'autre jour à propos de l'assassinat de Mlle Henry, existerait-elle réellement ?

Un groupe de bonshommes à tout faire, affiliés à Maurice Bouche, et prêts, ne pouvant plus le défendre, à tenter de le venger, aurait-il son centre d'action à Lille ?

La chose n'est pas improbable. Voici pourquoi : On sait comment M. Loys, garçon épicier chez M. Facompré, rue Léon Gambetta, fut, par la force des circonstances, amené à devenir un des principaux témoins à charge contre Bouche.

Or, M. Loys, depuis quelque temps, reçoit nombre de lettres anonymes déclarant que, puisqu'il a parlé, il pourrait bien avoir, d'ici peu, à s'en repentir.

Ces lettres anonymes ainsi conçues doivent émaner « de compagnons du jeune homme blond ». Ce sera l'affaire de la police de rechercher d'où et de qui elles viennent, car il est difficile de supposer qu'un mauvais plaisant continue, pour se divertir, une aussi macabre fumisterie.

Contrairement à ce qu'affirme notre confrère, le garçon épicier Loys n'a reçu aucune lettre anonyme. Il a de plus déclaré à M. Jérôme, chef de la sûreté, qui l'interrogeait à ce sujet, que *jamais personne ne lui avait parlé de l'assassinat* de Mlle Henry dans un esprit de malveillance.

La bande noire ou rouge dont parle l'article *que nous reproduisons n'existe pas.* Les seuls coupables sont bien sous les verrous : Twechuizer a du reste donné au sujet du crime, tous les renseignements qui lui ont été demandés. Jamais, à part Bouche et Pauline Dumortier, il n'a parlé d'une autre personne ayant participé à l'affaire de la rue Gambetta.

Fin de la grève. — La grève est terminée. Les ouvriers reprendront le travail aujourd'hui aux conditions suivantes : terrassiers, 40 centimes ; manœuvres, 35 centimes. Il y a gain de 2 et 3 centimes pour les terrassiers et de 3 centimes pour les manœuvres.

Chute de huit mètres. — Hier, vers onze heures du matin, un ouvrier paveur, A. Carpentier, demeurant à Emmerin et employé aux travaux de l'abattoir, s'était endormi sur les remparts afin de se reposer des fatigues du dimanche.

En faisant un faux mouvement, il roula sur la pente du glacis et tomba dans le fossé d'une hauteur de 8 mètres.

A ses cris, plusieurs personnes accoururent pour le relever.

Un médecin fut requis, mais Carpentier refusa formellement de se laisser visiter.

L'ouvrier paveur a été reconduit à son domicile en voiture d'ambulance.

Deux compères. — Le service de la sûreté a mis hier en arrestation les sieurs Georges D... 15 ans, garçon de magasin, et Eugène Dhaune, 16 ans, pour vol d'une somme de 15 francs, commise au préjudice de M. Ernest Delmart, rue du Bois-St-Sauveur, 12.

Les inculpés qui s'étaient introduits chez M. Delmart, ont été pris en flagrant délit.

LE NORD

LE CRIME DE MARQUETTE

On nous annonce une nouvelle appelée à faire grand bruit. D'ici quelques jours une ordonnance de non lieu pourrait être rendue en faveur de Cyrille Taffin et de la femme Goossens, l'instruction estimant que les charges relevées contre eux ne sont pas suffisantes pour les renvoyer devant les assises.

ARMENTIERES

Un enfant blessé. — Le jeune Jean-Baptiste Messian, âgé de 2 ans, avait pris place avec sa sœur Blanche âgée de 12 ans, dans une des balançoires installées sur la place Chanzy, lundi à 2 h. de l'après midi.

Afin de pousser la balançoire voisine, où se trouvait une de ses compagnes, Blanche descendit de sa nacelle sans s'occuper de son frère.

Le bambin se mit à circuler devant les balançoires en mouvement. L'une d'elles le frappa à la tête.

Le petit malheureux qui demeure rue de Metz, 7, ne semble pas grièvement atteint mais il n'en a pas moins subi une violente commotion.

Une virago. — Marie Leclercq, demeurant rue Sèche, cour de la Basse-Ville, était outrageusement ivre lundi matin. Son voisin, Désiré Borée, voulut lui interdire l'entrée de la maison. La pocharde furieuse lui lança à la tête un pot au lait qu'elle tenait à la main et brisa deux vitres à une fenêtre.

Procès-verbal a été dressé contre cette virago.

Ivrogne dangereux. — Procès-verbal a été dressé à la charge du nommé Ulysse Lapanne qui, dimanche soir, vers sept heures, a menacé plusieurs personnes d'un révolver. Lapanne a frappé ensuite Mme Parsy, cabaretière, rue de Strasbourg, 14, a brisé deux vitres et un panneau de la porte du cabaret d'où on cherchait à l'expulser.

DOUAI

Vol d'une bicyclette. — Hier, dans la soirée, la bicyclette de M. Notteghem, négociant à Flers-en-Escrebieux, a été dérobée place d'Armes, contre la façade du café Michaud.

Accident. — Hier, dans l'après-midi, M. Péru Oscar, 36 ans, domestique chez M. Delfosse, cultivateur au Faubourg de Paris, a été blessé au pied gauche par un cheval attelé qu'il conduisait par la bride.

UN NOUVEAU FORT CHABROL
à Orchies

A propos d'une vente — Un prétendu créancier de l'Etat — Le siège d'une maison — Lutte corps à corps — Tout un arsenal

Un fait peu ordinaire s'est passé à Orchies, lundi 24 mars et il est de toute évidence que si un ou plusieurs malheurs ne sont pas à déplorer à l'heure qu'il est, c'est grâce au sang-froid et à l'habileté de la gendarmerie et de la police locale.

Par suite de la mort de M. Henri Deflandre, rentier, survenue en novembre dernier, et en exécution d'un jugement rendu en février par le tribunal civil de Douai, il devait être procédé hier lundi à la vente des objets mobiliers formant la succession au bénéfice des trois enfants héritiers : Oscar, Camille et Azélie. Le partage entre les deux frères et la sœur n'avait pu avoir lieu car il s'agissait d'une succession indivise, ce que l'aîné des frères, Oscar, ne voulait pas comprendre.

Ce fils, qui a 49 ans, a la réputation d'être un extravagant pour ne pas dire plus, et il se pourrait qu'il soit devenu ainsi à la suite d'innombrables ennuis et d'un séjour assez prolongé dans les pays forts. Il dit avoir été de 1885 à 1893, architecte et expert près les tribunaux dans le centre de la France, et a exercé, de 1893 à 1897, les fonctions d'expert près les tribunaux de Tunis et de géomètre du service topographique en Tunisie et à Madagascar. A cette époque, l'altération de sa santé le fit revenir en France où il reçut, en 1899, notification d'un arrêté préfectoral le suspendant de ses fonctions de géomètre provisoire par suite « d'actes constituant de véritables abus de pouvoir ».

On verra tout à l'heure que cette appréciation du caractère de M. Deflandre peut ne pas paraître exagérée.

Depuis cette époque, il poursuit et ne cesse de réclamer à toutes les administrations, le remboursement d'une somme de 3000 fr. qui lui serait due par le gouvernement pour des opérations cadastrales de la commune de Sercus (Nord), ainsi que 10.000 fr. pour dommages-intérêts, remboursement et frais.

Ces réclamations bien que présentées avec la plus grande ténacité ont toujours été repoussées. Aigri déjà par des ennuis de famille cette fin *de non recevoir* le rendit *encore plus taciturne et plus extravagant.*

Il se faisait constamment remarquer par ses excentricités, et ses prétentions à propos d'affaires civiles, d'impôts, ou de police.

Des affiches lancées par le ministère de Me Delaroière, notaire, chargé de la liquidation de la succession, ayant annoncé la vente pour le 24 mars, M. Deflandre avait protesté par une affiche faite à la main, disant que cette vente était *illégale et qu'elle n'aurait pas lieu.*

Maison barricadée

Son originalité étant connue on n'attachait pas trop d'importance à cette protestation, néanmoins le jour de la vente arrivé il fallut décompter et opérer en règle le siège de la maison.

Derrière, il s'était barricadé, appuyant portes et fenêtres avec des meubles, des pièces de bois et toutes sortes d'objets. Par devant, les volets et la porte soigneusement fermés et attachés par des barres de fer ou de bois ; la vitre même qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée était protégée par trois barreaux de fer.

Dès le matin, *les ouvriers envoyés pour transporter* les objets mobiliers sur la rue se présentèrent mais non seulement ne purent entrer mais ne reçurent aucune réponse.

Un rassemblement fut vite formé et les commentaires d'aller leur train : il s'est tué disaient les uns ; il va tout faire sauter disaient les autres !

Puis vint l'huissier, *qui se présenta accompagné* de M. Posteaux, commissaire de police et des gardes. M. Deflandre se décida enfin à répondre à leurs appels réitérés et à travers l'huis déclara carrément qu'il n'ouvrirait pas et qu'il ferait un mauvais parti à celui qui essaierait d'entrer malgré lui.

Les sommations

On dut requérir la gendarmerie et le brigadier, M. Variet somma M. Deflandre d'ouvrir la porte. Celui-ci, entr'ouvrant une fenêtre au premier étage apparut, à moitié caché par la jalousie, tenant entre les mains un fusil de chasse.

Un nouveau colloque s'engagea :

— Voyons, M. Deflandre, dit le brigadier, tout cela est inutile ; je vous somme d'ouvrir, au nom de la Loi.

— Je n'ouvrirai pas !

— Nous allons être contraints de forcer la serrure ou d'enfoncer la porte.

— Si l'on touche à mon immeuble je tire ! Malheur à celui qui touche à ma porte, je tire dessus !

Et joignant le geste à la parole, le fou dirigeait le canon de son fusil vers le groupe des personnes se trouvant près de la porte.

On allait quérir un serrurier ou forcer l'entrée, lorsque survinrent le frère et la sœur de M. Deflandre.

Après différents pourparlers, le frère qui est capitaine d'infanterie put enfin pénétrer dans la maison dont la porte fut refermée aussitôt.

Les gendarmes entrent par surprise

Il en sortit quelque temps après prétextant avoir oublié quelque chose et disant qu'il allait *revenir. Au moment où son frère lui rouvrait la* porte avec précaution, il fit mine de saluer quelqu'un. Cela permit à la gendarmerie et aux gardes de se précipiter et de pousser la porte. Mais il fallait agir vite. Le brigadier de police Hespel se trouvant le plus près saisit le forcené à bras le corps, l'empêchant de prendre la hachette qu'il avait à sa ceinture et pendant qu'il le maintenait avec le garde Lodigeois, M. Variet, brigadier de gendarmerie lui ligottait les mains et le désarmait.

Armé jusqu'aux dents

Le malheureux était armé jusqu'aux dents — on peut le dire — Il portait un fusil Lefaucheux. Il avait à la ceinture une hachette d'abordage, dans une poche, un couteau-poignard à deux lames et en bandoulière une sacoche contenant 100 cartouches pour carabine Flobert, calibre 9 millimètres — 20 cartouches de revolver calibre 12 — 25 cartouches *à balle* pour fusil à percussion centrale, etc... A sa portée se trouvait une carabine Flobert, un fusil à piston à deux coups et une baïonnette de fusil gras transformé.

De plus il s'était cuirassé sous ses vêtements avec un livret-Chaix général du chemin de fer *pour amortir les coups qu'il pensait recevoir !*

On l'enferma jusqu'à midi dans une des chambres de la maison, gardé à vue par la gendarmerie qui n'a pu lui faire dire où il avait déposé son révolver.

Toutes les recherches ont été vaines jusqu'à présent, et comme on a trouvé un peu partout des provisions de cartouches déposées çà et là comme pour soutenir un siège, on craint que cette arme ne soit cachée avec intention.

Dans la chambre à coucher encombrée d'objets de toutes sortes, on a trouvé trois baïonnettes, un sabre et un fusil non chargé.

En voyant entrer le notaire chargé de la vente l'insensé recommençant ses gesticulations s'écria : « Brigadier ne laissez pas entrer cet homme là ici. C'est un escroc ! — si vous le laissez entrer, je le déchire, je le giffle, je le... — » C'est égal si les notaires étaient reçus souvent *de cette façon, le métier ne serait pas fort* agréable ! —

VALENCIENNES

ESCAUTPONT. — Un sieur Cavraux, ouvrier tourneur, travaillait sur le toit au « Pas de la Haute », lorsqu'il perdit pied et tomba d'une hauteur de 5 mètres.

Relevé avec le pied et le poignet foulés et des lésions internes, il fut transporté à son domicile à Fresnes, rue des Postes, dans la voiture de M. Foucart-Boone.

CAMBRAI

Cérémonie Patriotique

Dimanche a eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, la touchante cérémonie du Souvenir, réunissant chaque année, à pareille époque, toutes les sociétés patriotiques de la ville. Quand, à midi, la Municipalité cambrésienne eut pris la tête du cortège, on se rendit au monument élevé place Thiers. Là, M. Bablot, président de la 220e section des vétérans des armées de terre et de mer, a prononcé un discours émouvant où il a rappelé l'année terrible : l'Empire à bout de ressources ; déclarant la guerre dans le fol *espoir de relever son prestige amoindri*, puis les défaites succédant aux défaites avec une foudroyante rapidité, enfin les hontes de la capitulation et la perte de nos provinces de l'Est. « C'est en vain, a dit avec raison M. Bablot que *nos soldats accomplirent des actes d'héroïsme* et des prodiges de valeur, en essayant d'arrêter l'invasion prussienne; mais si, dans ces jours de deuil et de désespérance, écrasés par le nombre ils ne connurent pas la joie du triomphe, ils eurent du moins *l'insigne mérite de sauver* l'honneur du drapeau. » Ce discours patriotique s'est terminé sur la double acclamation : Vive la France. Vive la République ! que l'assistance a répétée.

Après que les couronnes offertes par toutes les sociétés furent déposées au pied du monument élevé place Thiers, on alla, en cortège, au cimetière militaire de Saint-Géry, où une allocution touchante fut prononcée par M. Bablot.

La municipalité a été ensuite reconduite à la Mairie, où les vins d'honneur furent offerts à tous les assistants.

M. Paul Bersez, maire et député, remercie les sociétés patriotiques en ces termes : « C'est un grand honneur pour la municipalité de vous recevoir au retour de l'imposante cérémonie par laquelle vous venez de célébrer la mémoire des Cambrésiens tombés sur le champ de bataille.

» Chaque année, à la même époque, toutes les sociétés patriotiques de la ville se donnent ainsi un gage mutuel de leur fraternité et en évoquant ensemble d'héroïques souvenirs, tiennent à montrer qu'elles puisent, dans les fastes du passé, un fonds commun de vigueur et de prospérité.

Au nom de mes collègues de la municipalité et du conseil municipal, comme en mon nom personnel, je les remercie et les félicite de faire comprendre à tous que l'amour de la Patrie et le culte du Drapeau ne sont pas le patrimoine d'une seule caste et appartiennent réellement, à tous ceux qui, dans la vie civile ou dans les rangs de l'armée, vénèrent également les braves qui, au prix de leur sang, ont amené la France à revêtir pour jamais la forme républicaine.

AVESNES

Scènes de sauvagerie. — Furieux d'avoir été laissés de côté par la jeunesse d'Avesnes, qui s'est groupée sous la présidence de M. Louis Pasqual, député, exclusion motivée par leurs démêlés sérieux avec dame justice, Gravez Georges, Bernier Georges, Lecomte Jules, Meuret et Mascret, tous cinq journaliers à Avesnes, et Dufresne, dit Marbaix, actuellement soldat au 33e de ligne en garnison à Douai, résolurent de se venger sur les membres de la commission.

Déjà le dimanche 16 mars, l'un d'eux chercha querelle à des jeunes gens qui le rabrouèrent.

Hier dimanche 23 mars, vers 9 heures du soir, ces six vauriens, armés de gourdins, parcoururent les rues d'Avesnes, cherchant après les membres de la commission de la Jeunesse avenue de la Gare, ils rencontrèrent M. Duez Evrard *qu'ils frappèrent à coups de bâton;* celui-ci se réfugia au café Delforge, où ils le suivirent.

M. Delforge, père, tenta vainement de les apaiser.

M. Paul Delforge fils, intervenant à son tour, fut gravement frappé et jeté sur le sol où il se luxa l'épaule.

M. Lehaire, brigadier de police, prévenu, accourut en toute hâte, il engageait ces jeunes gens à se calmer lorsque Lecomte lui portant un violent coup de bâton l'atteignit à la nuque et le jeta sur le sol. M. Lehaire, en tombant put appeler à l'aide et l'agent Michaux qui parlementait avec Graves, se porta à son secours et put le dégager.

» Je les en félicite et les en remercie et, en les saluant ici, je tiens à vous exprimer à tous nos ardents et sincères souhaits de grandeur et de succès !

Ces paroles ont été accueillies par l'acclamation de: Vive Bersez!

Les agresseurs voyant que les témoins de cette scène étaient contre eux, entrèrent en ville ; en passant sur le pont de l'Helpe, l'un d'eux, Gravez, voyant que les agents les suivaient s'écria : « Arrive, Lehaire, nous allons te f...icher à l'eau ; je t'en veux parce que tu m'as fait avoir huit jours de prison et devrais-je faire deux ans de prison, il faut que je t'aie ! » Cependant le groupe prit la fuite.

Vers onze heures et demie, M. Gaux Paul, membre de la commission de la Jeunesse, passait rue Cambrésienne pour rentrer chez ses parents, lorsqu'il fut reconnu par ces vauriens, qui lui portèrent de nombreux coups de leurs gourdins.

Arrivé à proximité de sa demeure, M. Gaux, qui jusqu'à ce moment, avait fait face aux assaillants, entra vivement chez lui ; menant grand tapage ils l'invectivaient lorsque M. Gaux père, sortit, pour s'informer de ce qu'il y avait ; il aurait également été brutalisé s'il ne fut rentré aussitôt ; il demandait à son fils le motif de cette attaque lorsque de nombreuses pierres furent lancées dedans la devanture de son magasin où plusieurs glaces furent brisées et il en fut de même aux glaces de l'une des fenêtres du premier étage.

M. Gaux fils, prit alors le parti de tirer un coup de *feu en l'air* et il prévint les assaillants qu'il tirerait sur eux, s'ils continuaient.

Ces vauriens se rendirent alors au café du Nord, dont le fils, M. Fostier, est également membre de la commission.

Là, comme ils menaçaient de le tuer, les consommateurs, dont M. Léon Pasqual, député et adjoint au maire d'Avesnes, durent intervenir et user de force pour les expulser.

Ces mauvais drôles continuèrent leur promenade *agressive jusque fort avant dans la nuit*, semant la terreur dans toute la ville, car chacun les connaît aptes à tout lorsqu'ils l'ont décidé.

Aujourd'hui lundi, ces six individus, ont été conduits au commissariat de police pour y être interrogés ; ils ont été déposés à la chambre de sûreté pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Nous nous faisons très volontiers l'écho de personnes autorisées à parler en ce sens, qui disent que malgré le zèle dont le brigadier Lehaire a déjà donné tant de preuves et celui de l'agent Michaux, il est impossible que deux *agents seuls puissent faire utilement* le service de police à Avesnes.

C'est tellement vrai, que cette série de scènes qui auraient pu finir par un drame, a commencé à 9 heures du soir, un dimanche, pour ne prendre fin que vers 2 heures du matin et que ces mauvais drôles ont, pendant quelques heures, été presque les maîtres de la ville.

A. T.

DUNKERQUE

Un noyé. — M. Benoit Pupinck, âgé de 47 ans, pointeur, veuf depuis quinze jours, est tombé dans le canal près du port au bois et s'est noyé.

Le fils du noyé est prêtre à Roubaix.

Marins ivres. — La police a arrêté un nommé Maillard, matelot de la défense mobile. Cet individu étant ivre, a causé du scandale à l'estaminet Fontaine et a battu la cabaretière, une autre femme et un consommateur.

Accident. — M. Guillaume Corre, marin à bord du steamer *Ville du Hâvre*, a été grièvement blessé en travaillant dans la cale par une chute de sacs de nitrate.

Coulée sur les lieux de pêche

C'est le 17, au matin, que la goëlette de pêche *Joyeuse*, de Dunkerque, a été abordée par un chalutier à vapeur allemand le *Hebé*, de Bremerhaven.

Comme le navire coulait bas d'eau, le capitaine du vapeur allemand a recueilli l'équipage de « la Joyeuse » et l'a conduit à Aberdeen.

Rixes sanglantes

Tous les dimanches des rixes éclatent à St-Pol dans un quartier mal famé habité surtout par des souteneurs. Hier soir, c'est à l'estaminet Gryselin qu'une bagarre a éclaté. Un nommé Roucoul a d'un coup de canette fendu le crâne d'un nommé Dehoudt, lequel pour se venger a un peu plus tard à l'estaminet de l'«Alliance franco-russe» brutalement frappé le frère de son agresseur et la femme du dernier.

La foire des Rameaux à Bergues

Comme tous les ans, aux rameaux, la coquette cité sénatoriale était envahie dès la première heure par une foule nombreuse composée pour une grande partie des éleveurs et fermiers de la région. Le concours d'animaux reproducteurs et d'animaux de boucherie avait réuni les produits les plus beaux de la pure race flamande et la tâche du jury n'était pas des plus facile devant le grand nombre de sujets présentés.

La distribution des prix a été faite à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de M. Paul Nancey, sous-préfet de Dunkerque, qui remplaçait M. le Préfet du Nord, qui s'était fait excuser à la dernière minute.

M. Claeys, sénateur-maire, a prononcé un discours très applaudi.

FEUILLETON 28

CRIME DE PASSION

Par Jules MARY

PREMIÈRE PARTIE

Le Roman de Margot

— *Oui, tu vas le savoir,* dit-elle d'une voix sourde, saccadée, il faut bien que tu le saches. Je n'ai jamais eu qu'un rêve, moi ; *être riche, jouir du monde où ma* place était marquée parmi les plus belles et les plus enviées. Et voilà ce que je suis !... Voilà comment tu me retrouves..

En quelques mots par phrases courtes, entrecoupées, accusent la profonde émotion que lui faisaient éprouver ces souvenirs, elle raconta sa vie depuis dix ans, depuis qu'il était parti.

Elle aurait pu se marier; des mariages avaient été proposés, mis en train, l'un d'eux fut sur le point d'aboutir.

La dot qu'on lui connaissait était belle.

Les prétendants à la dot étaient nombreux.

Tout-à-coup survint une catastrophe imprévue :

Obstinément le comte, son père, refusa son consentement.

Vieux et infirme, le comte d'Albaron était depuis longtemps condamné par les médecins.

Ceux-ci ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

[illegible] de ces fâcheux pronostics, le comte, soudain, semble renaître, puiser dans sa vieillesse même de nouvelles forces, toute une vie à dépenser.

Une nouvelle jeunesse raffermit ses jambes, lui redonne de la cervelle.

Il est sauvé

Mais alors commença, pour celui qui avait vu la mort de si près, une vie de casse-cou où l'on eût juré que le gentilhomme voulait perdre, dans le peu de jours qui lui restaient à vivre, sa fortune tout entière.

En quelques années, cette fortune se fondit entre ses mains prodigues, aux quatre vents de la vie parisienne ou de la vie cosmopolite menée à outrance, par lambeaux accrochés aux parties de baccara les plus célèbres, aux paris les plus insensés, aux inventions les plus étranges, aux originalités les plus bruyantes— par lambeaux aussi, et non des moindres, à tous les cotillons très cotés de la haute galanterie que charma fort le renouveau printanier du vieillard.

Poussé par Hélène, Renaud voulut le faire interdire.

Le comte étonna le parquet par la verdeur de sa propre plaidoirie et fut renvoyé libre, à ses conquêtes.

Ainsi que tout le monde s'y attendait, cette belle ardeur tomba brusquement et on le rapporta une nuit, mort de congestion pendant un souper fin.

Il avait bien fait de mourir.

Il ne possédait plus rien !

Et Hélène resta fille !...

Après avoir fait le récit de ce qui précède, elle s'arrêta.

Elle avait le cœur gonflé de rage et de colère, de tout un amas de rancunes terribles contre ce vieillard qui la bravait, de sa tombe ; — son père, pourtant!

Ses mains, ses petites mains jolies, blanches et frêles, s'ouvraient et se fermaient dans ses contractions nerveuses.

— Rien, dit-elle, rien, entends? Il a fallu vendre, vendre tout pour payer les dernières dettes. Il a fallu quitter Paris ! Il a fallu venir ici, habiter cette maison, loin de Paris où la vie est trop chère ! Et pour vivre il a fallu que Renaud se souvint qu'il avait — heureusement — fait sa médecine ! Il a quelques clients, parmi les fermiers, pas beaucoup, car il faudrait aller loin dans la campagne et nous n'avons pas d'argent pour acheter cheval et voiture. Enfin nous joignons les deux bouts. Je travaille à mon ménage, souvent quand la vieille Sophie est souffrante Et j'ai fait souvent la cuisine.

— Et tu ne vois pas de remède à cette misère ?

— Je n'en vois pas !

— As-tu des scrupules, toi ?

— Non.

Et se levant tout à coup, avec violence :

— *Non, je n'ai pas de scrupules.* Tous les moyens me seraient bons. J'ai horreur de la misère... Cela m'épouvante... Cela me rend folle... Tu m'entends ? Sauve-moi, Savinien, sauve-moi... J'en suis à ce point de fièvre et de folie que si l'on venait me dire :

« Regarde cet homme. Personne ne le » connait. Sa mort te rendrait riche. Tue- » le.. Ton crime restera ignoré ! »

— Tu le tuerais ?

— Avec joie ! avec joie !

— Moi aussi, dit froidement Savinien, sans un sourire ; ça c'est ce qu'on appelle le coup du mandarin. Est-ce que tu as quelque expédition de ce genre à me proposer ?

— Non, hélas !

— Eh bien, cherchons autre part.

— Le mariage te déplairait-il ?

— Ça dépend... hum !

— Une jeune fille, très jolie, avec des millions...

— Où donc ! que j'y coure, fit-il très goguenard.

— Je te le dirai.

— Alors, il y a une *petite tare*, comme disent les réclames des agences matrimoniales ?

— La fille la plus douce, la plus chaste, au contraire.

— Les parents sont des forçats libérés ?

— Pas le moins du monde.

— Je ne comprends plus.

— Tu m'as bien dit que tu n'avais pas de scrupules ?

— Pas plus que toi, à ce qu'il me semble.

— Et que tous les moyens te seraient bons pour réussir.

— Tous, compris le coup du mandarin.

— Ecoute donc. Il y a ici, à deux pas des Basses-Bruyères, une jeune fille pour *laquelle on n'a point encore fait de projet* de mariage. C'est la fille de M. Richardier, le propriétaire du domaine.

— Le châtelain de Landepereusse ?

— Justement. Elle aura, cette jeune fille, cinq ou six millions de dot. Epouse-la...

Savinien regarda sa cousine avec stupéfaction.

— Tu te moques de moi ?

— Non.

— Alors, tu crois que je n'ai qu'à me présenter, avec mes souliers qui renifient, mon pantalon effiloqué, ma chemise fripée, ma redingote graisseuse, mon chapeau pelé, pour que cette petite, qui est jeune, qui est belle, qui est archi-millionnaire, et qui, par dessus le marché, est vertueuse — c'est toi qui lui en donne le brevet et tu dois t'y connaître — pour que cette petite, dis-je, tombe dans mes bras en s'écriant : « Le voilà ! C'est lui, mon idéal, mon rêve ! le bien-aimé de mon cœur ! » Tu me préviendras, hein ? quand tu te seras assez moquée de moi.

Et il se mit à rire, d'un rire bruyant et forcé.

Hélène restait sombre, le regard mauvais.

— Je n'ai pas dit que ce serait facile... j'ai voulu dire que c'était possible...

— Mais le moyen, le moyen !

Elle haussa les épaules, ses yeux devinrent durs, un tremblement nerveux — comme un frisson — releva le coin de sa lèvre.

— Cherche ! Le champ est vaste puisque tu ne recules devant rien... Essaye de l'honnêteté... ou essaye du crime, peu m'importe ! L'essentiel est que tu l'épouses !

— Tu la hais donc bien, cette jeune fille ?

— Pas le moins du monde.

— Alors ?...

— Alors, ces gens sont riches... Une fortune énorme... moi, je suis misérable. Je veux leur fortune... je l'aurai...

— Part à deux ? fit Savinien en souriant.

— Part à deux !

Sur le visage de la jeune fille, d'ordinaire extrêment pâle, passait en ce moment une fugitive rougeur trahissant, malgré son empire sur elle-même, le trouble profond où l'avait jetée cette conversation. Le silence se fit entre eux. Hélène se leva, alla s'accouder à l'une des fenêtres ouvertes sur la campagne et là resta silencieuse, pendant que derrière elle Savinien se promenait de long en large dans le salon.

Tout à coup, elle se retourna vers son cousin.

Et brièvement, presque avec menace :

— C'est dit ?

Il inclina la tête.

— C'est dit.

— Eh bien, le harsar te sert à merveille... Tu vas pouvoir juger par toi-même que ta fiancée — elle appuya sur le mot — est digne en tous points du portrait que je t'en ai fait tout à l'heure...

— Comment cela ?

— Regarde au loin au bout de l'avenue de platanes qui aboutit au parc de Landepereuse, que vois-tu ?

— Deux jeunes femmes ou deux jeunes filles qui se dirigent de ce côté...

— Deux jeunes *filles*. L'une d'elle, la *plus grande, c'est Marguerite,* que tu épouseras. Elles passeront tout à l'heure devant les Ecuries, en suivant l'avenue. C'est une de leurs promenades favorites, l'été. Les platanes sont si touffus qu'il y a toujours de l'ombre. Reste à la fenêtre. Tu les verras.

— Derrière le rideau, si tu le veux bien... parce que, décidément ma tenue n'est pas assez distinguée pour une première entrevue... je me nuirais à moi-même...

Hélène eut un regard étrange :

— Puisqu'il n'est pas nécessaire que tu lui plaises !

Quelques minutes se passèrent.

Les deux jeunes filles s'approchaient lentement. Parfois elles s'arrêtaient, entraient d'un côté ou de l'autre de l'avenue dans les champs, y cueillaient des fleurs, puis, aussitôt, reprenaient leur promenade.

Bientôt elles furent assez près des Ecuries pour que Savinien pût distinguer leurs traits tout à son aise.

Elles étaient habillées très simplement de robes de couleur claire, et coiffées de larges chapeaux de paille bordés d'une guirlande de fleurs. Elles étaient très élégantes. Marguerite plus grande que Juliette et d'apparence aussi plus robuste.

(A suivre)